

# Feuille d'inscription

## Inscription personne n°1 :

Madame ou Monsieur

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Tel Fixe : ..... Portable : .....

Courriel : .....

## Inscription personne n°2 :

Madame ou Monsieur

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Tel Fixe : ..... Portable : .....

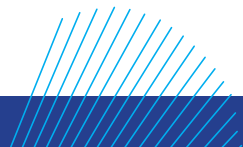
Courriel : .....


Personne à prévenir : .....

Lien : .....Tél : .....

Séjours	Premier Choix	Second Choix
Var - Croix Valmer : du 15 au 22 juin 2020 (8 jours)		
Savoie – Saint Bon de Tarentaise : du 22 au 29 juin 2020 (8 jours)		
Italie - Rimini : du 13 au 20 septembre 2020 (8 jours)		
<i>Normandie – Asnelles sur mer « mobilité réduite »* du 28 septembre au 2 octobre 2020 (5 jours)</i>		
Doubs – Villers le lac : du 28 septembre au 2 octobre 2020 (5 jours)		
Ardèche - Laurac-en-Vivaraïs : du 3 au 10 octobre 2020 (8 jours)		

*\* Les séjours dits «mobilité réduite» : La continuité des soins courants y est organisée sur place avec l'aide de votre médecin et des personnes qui interviennent chez vous au quotidien (aide à domicile, aide-soignant(e), infirmier(e), kinésithérapeute etc.). Le rythme des animations et/ou des excursions est adapté afin de profiter de temps de repos, avec un accompagnement important de professionnels.*



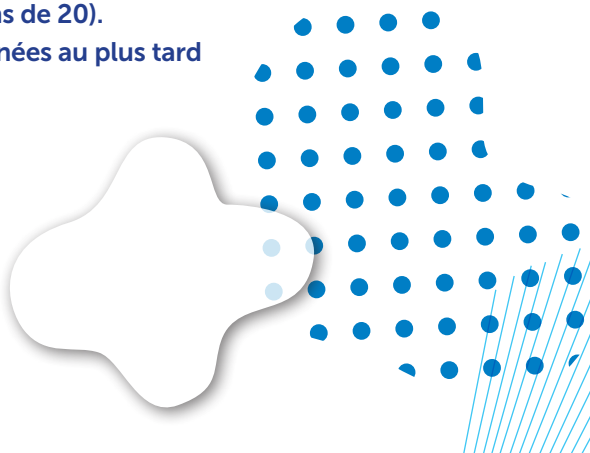


N'hésitez pas à nous contacter :  
Service de la vie sociale,  
de l'accueil et de l'information  
Hôtel de ville - Zone jaune niveau zéro  
Tél : 01 46 82 83 74

### important

Choisissez votre séjour, remplissez votre bulletin de réservation, retournez-le au service de la vie sociale rapidement, votre inscription ne deviendra définitive qu'après présentation des documents justificatifs et le calcul de votre tarif participatif.

### attention

- Le rapatriement éventuel sur les séjours n'est pas à la charge du CCAS. Si un rapatriement possible n'est pas mentionné sur la fiche du séjour, les usagers peuvent contracter une assurance individuelle.
  - Les prix et programmes décrits dans cette brochure, sont indicatifs et ils sont susceptibles de changements (dévaluation, hausse des carburants, événements, catastrophes et autres faits imprévisibles).
  - Le prix du séjour indiqué est celui de la participation maximum (100%) pour un nombre minimum de participants (au moins 20).
  - Certains séjours pourront être annulés si le nombre de participants est insuffisant (moins de 20).
  - Les réservations doivent être retournées au plus tard 8 semaines avant le départ.
- 

# conditions d'inscription

Etre retraité.e et vitriote.e, le conjoint pouvant ne pas être retraité.  
S'inscrire du 3 février au 6 mars 2020.

**1**

## Inscriptions définitives

Elles s'effectuent au service de la vie sociale (CCAS), après réception d'une lettre de confirmation du service. Les documents suivants devront être présentés :

- Carte d'identité
- Justificatifs des ressources (pensions principales et reversions de l'année)
- Avis de non imposition ou d'imposition
- Quittance de loyer ou indemnité de résidence
- Nom, adresse et téléphone d'une personne à joindre en cas d'urgence
- un certificat médical daté de moins de 1 mois avant le jour de départ.

**2**

## Calcul des tarifs

Le prix affiché est le tarif de base du prestataire (transport et transferts compris). Pour faciliter l'accès aux vacances pour tous, le CCAS peut proposer une aide financière : Le montant de cette aide est proportionnel à la durée du séjour, et au quotient calculé dans le service au moment de votre préinscription. Ces aides ne sont valables que sur un seul séjour par an. Si le séjour comporte des chambres individuelles, leur tarification sera appliquée en supplément (hors aides financières).

**3**

## Paiement des séjours

Votre inscription définitive implique le paiement d'un 1<sup>er</sup> versement correspondant à 10 % de votre participation pour les frais de dossier et taxes diverses. Cette somme ne sera pas remboursable qu'elle qu'en soit la raison. Elle sera déductible du montant total de votre séjour. Le paiement devra s'effectuer à la Trésorerie Municipale - 81-83 rue Camille-Groult.

En cas de désistement, des frais d'annulation seront appliqués :

- 25 % quinze jours avant le départ
- 50 % moins de quinze jours avant le départ (sauf décès ou hospitalisation).